

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire III B

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du **23 octobre 2025** relative à un bien sis à EREZEE/MORMONT, rue des Jardins n° 6 - cadastré 3^e Division section A n° 614D – 519W – 613E – 615C – 616D – 617D – 618M

nous avons l'honneur de vous adresser ci-

après les informations visées aux articles D.IV.99, § 1^{er}, 1^o à 4^o et D.IV.100 du Code du Développement Territorial (CoDTbis) :

(1) Le bien en cause :

1. Est situé

- Dans un **Périmètre d'Intérêt Paysager** – ADESA Points et Lignes (PVR/LVR) pour le bien n° 618M ;
- en **zone d'habitat à caractère rural** au plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE adopté par un arrêté de l'Exécutif régional wallon. du 26 mars 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens n° 613E – 617D ;
- en **zone agricole pour partie et en zone forestière pour le solde** au plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE adopté par un arrêté de l'Exécutif régional wallon. du 26 mars 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien n° 519W ;
- en **zone d'habitat à caractère rural et en zone forestière pour partie** au plan de secteur de MARCHE-LA ROCHE adopté par un arrêté de l'Exécutif régional wallon. du 26 mars 1987 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour les biens n° 614D – 615C – 616D – 618M ;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;

(2) Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré(s) après le 1^{er} janvier 1977 :~~

~~Ce(s) permis a (ont) respectivement été délivré(s) en vue de :~~

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du permis de lotir suivant délivré après le 1^{er} janvier 1977 éventuellement périmé : portant sur la création de lot(s).~~

~~(2)(3) Ce permis a été modifié par le(s) permis suivant(s) :~~

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 1 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

~~(2)(3) Le bien en cause a fait l'objet du (des) certificat(s) d'urbanisme n° 2 suivant(s) datant de moins de deux ans :~~

Le bien en cause n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde, ne fait pas l'objet d'une procédure de classement.

Voir verso.

(1) Biffer ou effacer les mentions inutiles.

(2) Biffer ou effacer le cas échéant.

(3) Si un ou des permis ou certificats ont été délivrés, en indiquer la date.

A EREZEE, le 12 NOV. 2025



Pour le Collège,

La Directrice générale f.f.,

I. HOUSSA.

Tél : 086/320.928

Le Bourgmestre,
M. JACQUET.

Fax : 086/320.923

Annexe concernant : EREZEE/MORMONT – rue des Jardins n° 6 - cadastré 3^e Division section A n° 614D – 519W – 613^E – 615C – 616D – 617D – 618M –

Informations notariales :

1.au plan de secteur le bien est situé en

- zone d'habitat à caractère rural pour les n° 613^E – 617D et pour partie des n° 614D – 615C – 616D – 618M
- zone agricole pour partie du n° 519W
- zone forestière pour partie des n° 614D – 615C – 616D – 618M – 519W
- zone naturelle
- zone de services publics et d'équipements communautaires
- zone de loisir
- zone agricole d'intérêt paysager

2.est situé sur le territoire communal où les règlements régionaux d'urbanisme applicables sont :

- règlement général sur les bâties en site rural
- règlement général sur les bâties applicable aux zones protégées de certaines communes en matière d'urbanisme

3.Schéma d'Orientation local

- Date d'Arrêté :
- Entré en vigueur le

4.PASH

- Zone d'assainissement collectif (station d'épuration collective en fonction OUI – NON / égouttage existant rue ... /égouttage futur prévu))
- Zone d'assainissement autonome (périmètre reconnu, zone agricole)

Permis d'urbanisme :

Délivré le :

Au nom de :

Pour :

Permis de lotir :

Délivré le :

Au nom de :

Pour :

Certificat d'urbanisme n°1 n°2 :

Délivré le :

Au nom de :

Pour :

A notre connaissance,

- 136bis (zones vulnérables)
- banque de données de l'état des sols visée à l'article 14 du décret relatif à l'assainissement des sols pollués
- site à réaménager
- projet d'expropriation, remembrement, ordonnance d'insalubrité, législation sur les mines, carrières et sites désaffectés
- classé, situé dans une zone de protection d'un immeuble classé, repris sur une liste de sauvegarde, inscrit à l'atlas des sites archéologiques
- concerné par la carte archéologique pour les n° 613^E – 614D – 615C – 616D – 617D – 618M
- inventaire du patrimoine wallon (article 192 du CWATUPE)
- Eboulement - concerné par un versant supérieur à 30° pour les n° 615C – 616D
- Natura 2000
- périmètre d'un territoire désigné en vertu de l'article 6 de la loi du 12 juillet 1973
- situé dans un Périmètre d'Intérêt paysager (ADESA – Points et Lignes) pour le n° 618M
- situé à moins de 200 mètres d'une vue remarquable (ADESA – Points et Lignes)
- à proximité d'un site Natura 2000
- zone de prise d'eau
- voirie communale pour les n° 614D – 613^E
- voirie régionale pour le n° 519W
- situé dans un Périmètre d'Intérêt Paysager au plan de secteur
- servitude de non aedificandi ou d'un alignement résultant de normes techniques routières
- Situé dans une zone de prévention forfaitaire de captage
 - Type : IIb
 - Type de zone : Prévention éloignée
- emprise souterraine de canalisation de produits gazeux ou autres
- contenant une wateringuue pour le n° 618M
- traversé, longé par un chemin ou sentier communal repris à l'atlas des chemins vicinaux
- traversé, longé (à 50 mètres) d'un cours d'eau non navigables non classés pour les n° 613^E – 614D – 615C – 616D – 617D – 618M
- zone à risque d'aléa- faible-moyen-elevé- d'inondation
- lot de fond
- le bien bénéficie d'un accès à une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux





